

Image not found or type unknown



Domiciliation entreprise et sous location

Par **michael2333**, le **14/11/2018** à **10:12**

Bonjour,

Je viens de rejoindre des amis en colocation. Je ne suis pas sur le bail car je n'ai pas de revenus en ce moment. Puis-je quand-même domicilier mon entreprise chez moi? Cela peut-il être un motif de rupture anticipée de bail (si le propriétaire veut en profiter pour vendre par exemple?).

Merci d'avance!